

ANNEXE 2

FICHE DESCRIPTIVE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MONT GRAND MATOURY :

Date de création

6 septembre 2006

Superficie et localisation

2 123 hectares sur le territoire de la commune de Matoury

Caractéristiques

La création de la réserve naturelle nationale du Mont grand Matoury le 6 septembre 2006 a été motivée par un renforcement de la protection de cette zone naturelle située en plein cœur de l'île de Cayenne, en réaction à un projet d'implantation d'une antenne de transmission à des fins militaires et civiles. Le Mont avait été l'objet, depuis 1942, de diverses mesures de protection : la création de cette réserve a donc marqué l'aboutissement de plus de 60 ans d'efforts de conservation.

Cet espace protégé en fait la plus grande réserve naturelle périurbaine de France.

Le Mont grand Matoury constitue, entre l'Amazone et l'Orénoque, le plus haut relief et le dernier massif forestier intact proche du littoral.

Cette réserve présente des habitats très variés tels que les forêts hautes et marécageuses, des savanes sèches et inondables mais également de grands espaces de mangrove d'estuaire.

L'accès du public à la réserve est rendu possible par les sentiers de Lamirande.

Les principales menaces qui pèsent sur cet espace sont les impacts liés à la proximité d'un tissu urbain dense et en expansion, atteignant par endroits les limites de la réserve. A cela s'ajoute la croissance de l'habitat spontané en limite mais également à l'intérieur même de ce périmètre.

Afin de se prémunir d'un certain nombre de ces facteurs d'influence en lisière de réserve, un périmètre de protection est à l'étude, faisant suite à l'abrogation de l'Arrêté de Protection de Biotope du Mont grand Matoury qui recouvrait une surface plus importante que celle que couvre la réserve actuellement.

La réserve du Mont grand Matoury est co-gérée depuis sa création par la commune de Matoury et l'Office National des Forêts (ONF). La convention de gestion prend fin le 7 octobre 2017.

Effectif

A la date du 15 juin 2017, le personnel affecté à la réserve est composé d'un conservateur, de deux gardes techniciens et d'une garde-animatrice.

Plan de gestion

Le plan de gestion de la réserve du Mont grand Matoury a reçu un avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le 14 février 2011. Il a été approuvé par arrêté préfectoral n°2011-104/DEAL/SMNBSP/BSP du 17 novembre 2011 et est arrivé à échéance en mai 2016.

En cours de renouvellement, le nouveau plan de gestion 2017-2022 devra être validé par le CSRPN en décembre 2017.